

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le 6 octobre 2014, à 20 h.

Présences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil

MM Marcel Caron  
Fernand Filion  
Allan Fortier  
Ghislain Godbout

Absences :

M. Gino Cameron

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Annie Duquette, directrice générale p.i., qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Résolution n° 235-14**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et ajouts suivants :

Supprimer le point suivant :

Le point 4. *Dépôt de la correspondance* sera supprimé puisqu'aucune correspondance pertinente n'a été reçue.

Ajouter les points suivants:

- 4.9. Demande d'une citoyenne pour l'étalement du paiement des taxes en 6 versements ;
- 4.10. Demande d'autorisation de *la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC* pour faire de la sollicitation porte-à-porte ;
- 4.11. Autorisation pour le Coordonnateur du SCRSI pour consultation des rapports d'incendies via le site internet du Ministère de la Sécurité publique ;
- 4.12. Demande d'appui à la Ville de Val-d'Or pour le maintien des activités du Conservatoire de musique ;
- 4.13. Adhésion au contrat social du Réseau FADOQ pour la qualité de vie des aînés via « *Le bouton argenté* »;
- 9.12. Vente des ponceaux non utilisés;

Le varia demeure ouvert.

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal du 2 septembre 2014;
3. Dépôt de rapports et de documents;
  - 3.1. Présentation des états financiers 2013 par Raymond & Chabot;
4. Demandes et autorisations;
  - 4.1. Demande d'appui de la municipalité de La Reine pour la remise en état des ponts P.00227, P.00228, P.00236, P.00238, P.00240 et P.00242;
  - 4.2. Demande au Ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser l'affichage du poste de directeur général pour le Centre de santé et des services sociaux des Aurores-Boréales;
  - 4.3. Abrogation de la résolution 173-14;
  - 4.4. Demande d'acquisition pour le terrain du 226, 2e Rue Est;
  - 4.5. Demande d'acquisition d'une partie d'un ancien chemin appartenant à la municipalité;
  - 4.6. Appui au BAPE pour le dépôt d'un moratoire sur l'exploitation de l'uranium au Québec;
  - 4.7. Demande d'appui du Maître de poste de Palmarolle pour le maintien des heures du service à la clientèle;
  - 4.8. Demande d'appui du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes;
  - 4.9. Demande d'une citoyenne pour l'étalement du paiement des taxes en six (6) versements ;
  - 4.10. Demande d'autorisation de *la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC* pour faire de la sollicitation porte-à-porte ;
  - 4.11. Autorisation pour le Coordonnateur du SCRSI pour consultation des rapports d'incendies via le site internet du Ministère de la Sécurité publique ;
  - 4.12. Demande d'appui à la Ville de Val-d'Or pour le maintien des activités du Conservatoire de musique ;
  - 4.13. Adhésion au contrat social du Réseau FADOQ pour la qualité de vie des aînés via « *Le bouton argenté* »;
5. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;
6. Rapport des membres du conseil;
7. Parole au public;
8. Urbanisme;
  - 8.1. Demande de dérogation mineure 12-DER-14;
  - 8.2. Demande de dérogation mineure 13-DER-14;
  - 8.3. Demande du Comité Sécurité pour faire une étude de faisabilité pour leur projet en collaboration avec le Ministère des transports;
9. Dossier administratif;
  - 9.1. Adoption de la politique familiale 2015-2017;

- 9.2. Attribution de la somme résiduelle d'Hydro-Québec à un organisme;
- 9.3. Renouvellement de la marge de crédit de la Caisse Desjardins;
- 9.4. Autorisation d'aller en emprunt temporaire concernant le règlement d'emprunt n° 283;
- 9.5. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de diesel;
- 9.6. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le contrat de collecte des ordures ménagères et des matières recyclables;
- 9.7. Autorisation pour la secrétaire-trésorière d'envoyer à la MRC, la liste de personnes endettées pour taxes municipales;
- 9.8. Date pour la consultation publique concernant le projet de règlement n° 282;
- 9.9. Autorisation pour l'installation de deux transfos à l'aréna selon la soumission de M. Roy Électrique;
- 9.10. Date pour autoriser le porte à porte à l'Halloween;
- 9.11. Vente du chargeur sur roues (Loader);
- 9.12. Vente des ponceaux non utilisés;
- 9.13. Employés;
  - 9.13.1. Journées de formation et colloque 2014 CSST à Rouyn-Noranda;
  - 9.13.2. Formation Web pour l'inspecteur concernant la protection des sources d'eau potable et le nouveau *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*;
  - 9.13.3. Formation pour certains employés municipaux pour un cours sur la sécurité et les méthodes de travail en espace clos;
  - 9.13.4. Programme de formation à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier;
  - 9.13.5. Révision des semaines de vacances allouées de 3 à 4 semaines pour un employé;
  - 9.13.6. Embauche d'un employé à temps plein pour le garage;
- 9.14. Avis de motion et adoption de règlement;
  - 9.14.1. Présentation et adoption du projet de règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion benne;
- 10. Varia;
- 11. Levée et fermeture de la séance.

**Résolution n° 236-14**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 présenté par la directrice générale p. i., soit accepté avec la correction suivante :

À la Résolution n° 216-14 Lecture et adoption de l'ordre du jour, on aurait dû lire :

« Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et résolu à l'unanimité : »

et non :

« Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par le conseiller Fernand Fillion et résolu à l'unanimité : »

**La correction sera faite sur le procès-verbal du 2 septembre 2014.**

## **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

### Raymond, Chabot, Grant, Thornton

Présentation des états financiers par M. Éric Sévigny de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. **M. Sévigny est présent à l'assemblée pour présenter son rapport.**

### Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Lettre du Ministre François Gendron expliquant qu'après une analyse rigoureuse des nombreuses demandes reçues en provenance de chacune des municipalités de son comté, nous annonce avec regret qu'il lui sera impossible de répondre à notre demande de subvention dans le cadre de ce programme.

### États financiers de l'OMH pour 2013

La Société d'Habitation du Québec, nous informe qu'elle a procédé à l'approbation des états financiers audités de l'OMH de Palmarolle, afin d'établir le montant de leur subvention.

### Directeur général des élections du Québec

La responsable par intérim du Service des scrutins municipaux et scolaires, Madame Christiane Vézina, nous informe que la résolution no 233-14 adoptée lors de la séance du 2 septembre dernier, n'était pas utile puisque la résolution no 178-09 adoptée le 17 juin 2009 est toujours en vigueur.

### Énergie et ressources naturelles Québec

Entrée en vigueur prochaine de l'article 29 de la Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits. L'article 29 de cette loi apporte des modifications législatives qui entreront en vigueur vers la mi-septembre et prévoit de nouvelles exigences pour la présentation d'une réquisition d'inscription au Registre foncier.

### MAMOT – Code d'éthique et de déontologie

Le directeur du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Denis Moffet, nous fait parvenir un accusé de réception de la copie certifiée conforme du code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de notre municipalité en date du 8 août dernier.

### RECYQ-QUÉBEC – Versement de la compensation

Avis de versement de la compensation dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables. Les transferts électroniques seront transmis les 30 octobre, 30 novembre et 30 décembre pour un montant total de 20 532.92 \$.

## **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Il n'y a pas de correspondance pertinente à consulter.

**Résolution n° 237-14**

**Approbation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal approuve les états financiers présentés par M. Éric Sévigny de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., à qui la municipalité a confié la mission d'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Palmarolle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

**Résolution n° 238-14**

**Pétition pour la remise en état ou la reconstruction des ponts existants: P.00227, P.00228, P.00236, P.00238, P.00239, P.00240 et P.00242, sur le territoire de la municipalité de La Reine**

- Considérant que** les ponts qui enjambent les rivières La Reine, Saguen et Okiko nécessitent des travaux de réfection majeurs ou tout simplement un remplacement;
- Considérant que** ces ponts sont utilisés fréquemment par les résidents de La Municipalité de La Reine afin d'atteindre leurs terres agricoles et forestières;
- Considérant qu'** en période estivale et automnale de nombreux citoyens utilisent ces infrastructures pour des usages de villégiature et des activités de chasse;
- Considérant que** le Ministère des Transports assume les frais de la remise en état ou la reconstruction des ponts existants: P.00227, P.00228, P.00236, P. 00238, P. 00239, P.00240 et P. 00242;
- Considérant que** les résidents de la Municipalité de La Reine et des municipalités avoisinantes souhaitent attirer l'attention des autorités publiques compétentes par le dépôt d'une pétition;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

**QUE** la Municipalité de Palmarolle appuie les démarches entreprises par les résidents de La Reine et des municipalités avoisinantes, afin de déposer des copies de pétition à M. Luc Blanchette, *Ministre délégué aux Mines*, à M. Robert Poëti du *Ministère des Transports*, à M. Pierre Paradis du *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*, à M. Laurent Lessard du *Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*, à M. Pierre Moreau du *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, à Mme Christine Moore, députée, à M. François Gendron, député, et à *l'Union des producteurs agricoles du Québec*, demandant de procéder à des travaux de remise en état ou la reconstruction des ponts ci-dessus mentionnés;

**QUE** la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, afin d'obtenir leur appui en acheminant aux différents ministères et personnes ci-dessus cités, une copie de résolution en ce sens.

**Résolution n° 239-14**

**Demande au Ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser l'affichage du poste de directeur général pour le Centre de santé et des services sociaux des Aurores-Boréales**

**Attendu que**

le directeur général du CSSSAB travaille de concert avec les organismes du territoire en vue d'établir des partenariats :

- dans la dispensation des services à la population;
- pour défendre les intérêts de la population;
- pour mobiliser les troupes en fonction des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du conseil d'administration;

**Attendu que**

dans un contexte important d'optimisation et d'organisation de services, il faut à tout prix assurer la continuité des travaux déjà mis en place;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Palmarolle vous demande d'autoriser l'affichage du poste de directeur général pour le Centre de santé et des services sociaux des Aurores-Boréales.

**Résolution n° 240-14**

**Abrogation de la résolution 173-14 concernant la demande d'acquisition du terrain sis au 226, 2<sup>e</sup> Rue Est**

**Attendu que**

le terrain désigné sous le nom de : **BLOC 66 du LOT 30A-P canton Palmarolle, circonscription foncière d'Abitibi, situé au 226, 2<sup>e</sup> Rue Est à Palmarolle**, est maintenant désigné sous le numéro de **lot au numéro de cadastre 5-048-881, canton Palmarolle, circonscription foncière d'Abitibi** depuis la réforme cadastrale de juillet 2014;

**Attendu que**

Monsieur Donald Proulx veut ajouter le nom de son épouse, Madame Manon Lafleur, sur l'acte d'achat notarié et que le nom du second propriétaire doit aussi être mentionné dans la résolution et que par conséquent l'échéancier pour l'achat devra être renouvelé;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que la résolution 173-14 sera abrogée et une nouvelle résolution sera adoptée ultérieurement avec les modifications exigées par le notaire et la demande de l'acquéreur.

**Résolution n° 241-14**

**Demande d'acquisition pour le terrain du  
226, 2<sup>e</sup> Rue Est**

- Attendu que** le terrain désigné sous le numéro de **lot au numéro de cadastre 5-048-881, canton Palmarolle, circonscription foncière d'Abitibi situé au 226, 2<sup>e</sup> Rue Est à Palmarolle** est libre à la vente;
- Attendu qu'** une seule demande d'acquisition dudit terrain a été faite par écrit par Monsieur Donald Proulx en date du 23 juin 2013;
- Attendu que** Monsieur Donald Proulx et Madame Manon Lafleur désirent construire, sur ce terrain, un garage/entrepôt d'une grandeur de 30 pieds par 50 pieds dans les deux premières années d'acquisition et que cette construction ne déroge pas du règlement de zonage n° 141, article 4.4.6.3 ;
- En conséquence** il est proposé par le conseiller Fernand Filion appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que la municipalité de Palmarolle vende à Monsieur Donald Proulx et à Madame Manon Lafleur, de Palmarolle, le terrain situé au **226, 2<sup>e</sup> Rue Est à Palmarolle, lot au numéro de cadastre 5-048-881 canton Palmarolle, circonscription foncière d'Abitibi**, selon les coûts répartis comme suit :

- Le coût révisé du terrain de cinq dollars et vingt-six cents (5.26 \$) le mètre carré (905,8m<sup>2</sup>) soit, quatre mille sept cent soixante-quatre dollars et cinquante cents (4 764.50 \$) plus TPS de deux cent trente-huit dollars et vingt-trois cents (238.23 \$) et TVQ de quatre cent-soixante-quinze dollars et vingt-six cents (475.26 \$) soit un total de cinq mille quatre cent soixante-dix-sept dollars et soixante-dix-neuf cents (5 477.79 \$)
- Les frais d'arpentage de sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-sept cents (797.87 \$);
- Les frais de construction du réseau d'aqueduc et d'égout de six mille six cent trente-huit dollars et trente-six cents (6 638.36 \$);
- Pour un prix total de douze mille neuf cent quatorze dollars et deux cents (12 914.02 \$).

Monsieur Donald Proulx et Madame Manon Lafleur s'engagent à assumer tous les frais légaux ou autres qui pourraient être liés à cette transaction et également, à construire une résidence habitable dont le revêtement extérieur est terminé sur ledit terrain dans les deux (2) ans qui suivront la prise de possession de l'immeuble. Advenant le dépassement du délai, la municipalité chargera une pénalité de deux mille dollars (2 000 \$) par année par le biais de la taxation complémentaire, durant trois (3) ans à tous les anniversaires de la signature du contrat notarié initial. Suite à ce délai, s'il n'y a aucune résidence habitable sur le terrain, ce dernier devra être rétrocédé à la municipalité sans aucune compensation à la date du sixième anniversaire et tous les frais, dont ceux notariés, seront à la charge du cédant. Advenant le transfert de la propriété, les nouveaux acquéreurs seront tenus par cette résolution.

Il est de plus résolu que monsieur le maire Marcel Caron et la directrice générale intérimaire Annie Duquette, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Palmarolle, tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette transaction.

La présente résolution est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. L'acheteur bénéficiera de trente (30) jours, à partir de la date de transmission de cette résolution pour accepter l'offre. L'acheteur bénéficiera de soixante (60) jours (*après le délai de trente jours*) pour conclure l'achat chez le notaire pour un délai total de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de la résolution, pour accepter et conclure l'offre. Passé ces dates, cette résolution sera nulle.

**Résolution n° 242-14**

**Demande d'acquisition d'une partie d'un ancien chemin appartenant à la municipalité**

**Attendu que** la partie de terrain identifiée comme étant un ancien chemin appartenant à la municipalité de Palmarolle, située sur le lot 32A-P, est identifié depuis la réforme cadastrale, **lot au numéro de cadastre 5-049-616, du canton Palmarolle, circonscription foncière d'Abitibi ;**

**Attendu que** comme stipulé dans la *Loi sur la voirie, article 52* : depuis le 1<sup>er</sup> avril 1993, les chemins de colonisation qui ne sont entretenus ni par le ministre ni par une municipalité ne sont plus des chemins de colonisation;

**Attendu que** comme stipulé dans la *Loi sur la voirie, article 52* : s'ils ne sont que tracés ou projetés ou s'ils ne sont pas utilisés, le terrain prévu pour un tel chemin revient de droit au terrain duquel il a été détaché et il est à la charge du propriétaire de ce terrain;

**Attendu que** la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi-Ouest recommande à la Municipalité de Palmarolle de procéder à une cession de terrain officielle;

**Considérant que** la précédente demande de Monsieur Ghislain Lemieux, en date du 7 avril 2014, la parcelle de terrain cédée décrite à la résolution n° 079-14 ne correspond plus à la parcelle de terrain qui devait être officiellement cédée ;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que la municipalité de Palmarolle accepte de céder officiellement la parcelle de terrain susmentionnée, identifié sous le **numéro de cadastre 5-049-616, du canton Palmarolle, circonscription foncière d'Abitibi**, à Ferme Lemieux Corriveau SENC, propriété de Monsieur Ghislain Lemieux.

**Résolution n° 243-14**

**Appui au BAPE pour le dépôt d'un moratoire sur l'exploitation de l'uranium au Québec**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le Conseil de la municipalité de Palmarolle autorise Annie Duquette, directrice générale p. i. et secrétaire-trésorière p. i. à signer l'avis d'intention de dépôt d'un moratoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

du Québec pour demander au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des Premières Nations.

**Résolution n° 244-14**

**Appui au Maître de poste du bureau de Palmarolle pour le maintien des heures du service à la clientèle**

**Attendu que** les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Palmarolle demande à Postes Canada **de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle** tel que celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

**Résolution n° 245-14**

**Demande d'appui du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes**

**Attendu que** Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

**Attendu que** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

**Attendu que** la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

**Attendu que** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Palmarolle écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

Que la Municipalité de Palmarolle demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte

adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

**Demande d'une citoyenne pour l'étalement du paiement des taxes en 6 versements**

La demande consistante à faciliter le paiement de taxes pour les citoyens, comme les aînés et les jeunes familles, qui éprouvent des difficultés financières lorsque vient l'échéance du paiement des taxes en versements élevés. Cette demande nécessite une modification du règlement municipal n° 216 – « Décrétant le paiement des taxes foncières municipales ainsi que des tarifications spéciales pour les services municipaux, en trois versements », et implique de suivre la procédure reliée à cette modification. Un avis de motion sera donné à cette fin, afin de débiter la procédure.

**Résolution n° 246-14**

**Demande d'autorisation de la *Fondation des maladies du cœur et de l'AVC* pour faire de la sollicitation porte-à-porte**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Palmarolle autorise *La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC*, à faire de la sollicitation auprès des citoyens sur le territoire de la municipalité de Palmarolle par le biais de porte-à-porte, dans le cadre de leur campagne annuelle de financement 2013-2014. Cette activité est prévue du 4 octobre au 2 novembre 2014.

**Résolution n° 247-14**

**Autorisation pour le Coordonnateur du SCRSI pour consultation des rapports d'incendies via le site internet du Ministère de la Sécurité publique**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Palmarolle (code géographique n° 87025) autorise la MRC d'Abitibi-Ouest et son coordonnateur en sécurité incendie, Monsieur David Goulet, à consulter les rapports d'incendie survenus sur le territoire de la municipalité vis l'extranet (GDI) du ministère de la Sécurité publique.

**Demande d'appui à la Ville de Val-d'Or pour le maintien des activités du Conservatoire de musique**

Puisque, lors de la tenue de la séance du conseil, le dossier concernant le maintien des activités du Conservatoire de musique de la Ville de Val-d'Or a été réglé, la nécessité de signer la pétition n'est plus pertinente et la demande d'appui n'a donc plus lieu d'être.

**Résolution n° 248-14**

**Adhésion au contrat social du Réseau FADOQ pour la qualité de vie des aînés via « Le bouton argenté »**

**Contrat social**

**ENTRE :**

***La société québécoise***

**ET :**

***La Municipalité de Palmarolle***

**Attendu que** nous reconnaissons que nous avons une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à tous les aînés du Québec, nous nous engageons à :

- prévoir l'impact de toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des aînés, et à faire en sorte que nos actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour tous les aînés;
- respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes nos actions;
- reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être, et leur appartenance à la société;
- contribuer dans la mesure de nos capacités, à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux aînés;

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Palmarolle adhère au Contrat social du Réseau FADOQ et que les membres du Conseil municipal mandate son maire, Monsieur Marcel Caron, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

**Résolution n° 249-14**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 30 septembre 2014**

**Attendu que** conformément aux dispositions du Code municipal, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**Considérant** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa, prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller

Allan Fortier et unanimement résolu :

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer au 30 septembre 2014, présentés par le technicien comptable, Michael Modesto-Gagnon, soient acceptés tel que présentés.

La directrice générale p. i. et secrétaire-trésorière p. i., Annie Duquette, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées mentionnées.

### **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

### **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

#### **Résolution n° 250-14**      **Demande de dérogation mineure 12-DER-14 pour l'empiètement d'un garage dans la marge latérale de 1,6 mètre**

**Attendu que** qu'une dérogation mineure a été demandée pour régulariser la situation des nouveaux propriétaires du 920, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Est, Francis Fortin et Josée Corriveau ;

**Attendu que** les nouveaux propriétaires ne sont pas responsables de l'implantation dérogatoire du garage qui se trouvait sur le terrain à l'achat ;

**Attendu que** la limite Est du terrain, se trouvant à moins de 1,6 mètre du garage, a été créé après la construction du garage, lors du morcellement du lot 35, le 12 juillet 1993 ;

**Considérant que** l'obligation de rectifier cette situation causerait un préjudice sérieux aux propriétaires ;

**Pour ces raisons** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil municipal d'accorder la demande de dérogation ci-haut mentionnée;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout et appuyé par le conseiller Allan Fortier d'accorder la demande de dérogation mineure 12-DER-14, telle qu'elle a été présentée.

#### **Résolution n° 251-14**      **Demande de dérogation mineure 13-DER-14 pour la construction d'un garage d'une hauteur de 17 pieds**

**Attendu que** qu'une dérogation mineure a été demandée par Jean-Philippe Tardif, pour la construction d'un garage d'une hauteur de 17 pieds, du plancher au sommet des murs, incluant le pignon sur son terrain du 70, 12<sup>e</sup> Avenue Ouest;

**Attendu que** le projet de règlement n° 282 à l'article 4, modifie la hauteur maximale des garages précédemment exigée dans le règlement de zonage 141, article 4.4.6.3 à l'alinéa c);

**Attendu qu'** interdire au demandeur de construire un garage de 17 pieds placerait la Municipalité dans une position difficile où elle devrait justifier la tolérance qu'il y eut du non-respect de la limite de 15 pieds depuis 1977, ou bien elle devrait obliger les propriétaires de constructions illégales à se conformer à cette norme ;

**Pour ces raisons** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil municipal d'accorder la demande de dérogation ci-haut mentionnée;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout et appuyé par le conseiller Allan Fortier d'accorder la demande de dérogation mineure 13-DER-14, telle qu'elle a été présentée.

**Résolution n° 252-14**

**Levée et ajournement de la séance**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que la séance soit ajournée au 20 octobre 2014, à 19 heures.

La séance est levée à 22 heures et 20 minutes.

Première séance d'ajournement de la séance ordinaire du 6 octobre 2014, des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le 20 octobre 2014, à 19 h.

Présences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil

MM Marcel Caron  
Fernand Filion  
Allan Fortier  
Ghislain Godbout

Absences :

M. Gino Cameron

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Annie Duquette, directrice générale p.i., qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Le varia étant demeuré ouvert, les points suivants y sont ajoutés :**

- 10.1. Billets pour le « *Bières et Saucisses* » pour les employés;
- 10.2. Autorisation pour l'installation de gouttières à l'aréna;
- 10.3. Embauche d'un employé à temps plein pour le garage;
- 10.4. Formation obligatoire de la CSST pour les pompiers et les employés de la voirie sur les manœuvres sécuritaires sur les bornes fontaines;
- 10.5. Vente des anciennes girouettes appartenant à la municipalité;
- 10.6. Adjudication du contrat pour le camion benne;

**Les points de l'ordre du jour non discutés qui seront donc traités lors de la présente séance d'ajournement sont :**

- 8.3. Demande du Comité Sécurité pour faire une étude de faisabilité pour leur projet en collaboration avec le Ministère des transports;
9. Dossier administratif;
  - 9.1. Adoption de la politique familiale 2015-2017;
  - 9.2. Attribution de la somme résiduelle d'Hydro-Québec à un organisme;
  - 9.3. Renouvellement de la marge de crédit de la Caisse Desjardins;
  - 9.4. Autorisation d'aller en emprunt temporaire concernant le règlement d'emprunt n° 283;
  - 9.5. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de diesel;
  - 9.6. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le contrat de collecte des ordures ménagères et des matières recyclables;

- 9.7. Autorisation pour la secrétaire-trésorière d'envoyer à la MRC, la liste de personnes endettées pour taxes municipales;
- 9.8. Date pour la consultation publique concernant le projet de règlement n° 282;
- 9.9. Autorisation pour l'installation de deux transfos à l'aréna selon la soumission de M. Roy Électrique;
- 9.10. Date pour autoriser le porte à porte à l'Halloween;
- 9.11. Vente du chargeur sur roues (Loader);
- 9.12. Vente des ponceaux non utilisés;
- 9.13. Employés;
  - 9.13.1. Journées de formation et colloque 2014 CSST à Rouyn-Noranda;
  - 9.13.2. Formation Web pour l'inspecteur concernant la protection des sources d'eau potable et le nouveau *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*;
  - 9.13.3. Formation pour certains employés municipaux pour un cours sur la sécurité et les méthodes de travail en espace clos;
  - 9.13.4. Programme de formation à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier;
  - 9.13.5. Révision des semaines de vacances allouées de 3 à 4 semaines pour un employé;
  - 9.13.6. Embauche d'un employé à temps plein pour le garage;
- 9.14. Avis de motion et adoption de règlement;
  - 9.14.1. Présentation et adoption du projet de règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion benne;
  - 9.14.2. Avis de motion;
- 10. Varia;
  - 10.1. Billets pour le « *Bières et Saucisses* »;
  - 10.2. Autorisation pour l'installation de gouttières à l'aréna;
  - 10.3. Embauche d'un employé à temps plein pour le garage;
  - 10.4. Formation obligatoire de la CSST pour les pompiers et les employés de la voirie sur les manœuvres sécuritaires sur les bornes fontaines;
  - 10.5. Vente des anciennes girouettes appartenant à la municipalité;
  - 10.6. Adjudication du contrat pour le camion benne;
- 11. Levée et fermeture de la séance.

**Résolution n° 253-14**

**Demande du Comité Sécurité pour faire une étude de faisabilité pour leur projet en collaboration avec le Ministère des Transports**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal n'autorise pas la tenue d'une telle étude pour le moment puisque le conseil doit d'abord rencontrer les intervenants pour faire leurs propositions et obtenir leur accord avant de rencontrer les responsables du Ministère des Transports du Québec, afin de pouvoir leur dire ce que la municipalité désire.

**Résolution n° 254-14**

**Adoption de la politique familiale 2015-2017**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte la Politique familiale 2015-2017 telle que présenté par le Comité de pilotage de la Municipalité de Palmarolle.

**Résolution n° 255-14**

**Attribution de la somme résiduelle d'Hydro-Québec à un organisme**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal attribue la somme résiduelle de cinq mille quatre cents dollars (5 400 \$) du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec, au *Projet Skatepark Palmarolle*. Le versement sera effectué par chèque et sera émis au nom des Loisirs de Palmarolle.

**Résolution n° 256-14**

**Renouvellement de la marge de crédit de la Caisse Desjardins**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de la marge de crédit Desjardins pour 2014-2015.

**Résolution n° 257-14**

**Autorisation d'aller en emprunt temporaire concernant le règlement d'emprunt n° 283**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la Municipalité de Palmarolle d'aller en emprunt temporaire pour l'achat d'un camion 10 roues muni d'une benne basculante et d'équipements de déneigement.

**Résolution n° 258-14**

**Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de diésel**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale p. i. et secrétaire-trésorière p. i., Annie Duquette à procéder à l'appel d'offre concernant l'approvisionnement en diésel pour la municipalité pour une période de 12 mois.

**Résolution n° 259-14**

**Autorisation d'aller en appel d'offres pour le contrat de collecte des ordures ménagères et des matières recyclables**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale p. i. et secrétaire-trésorière p. i., Annie Duquette à procéder à l'appel d'offre concernant le contrat de collecte des ordures ménagères et des matières recyclables pour les trois prochaines années soit de 2015 à 2018.

**Résolution n° 260-14**

**Autorisation pour la secrétaire-trésorière d'envoyer à la MRC, la liste de personnes endettées pour taxes municipales**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière p. i. Annie Duquette, à envoyer à la MRCAO la liste des personnes endettées pour taxes municipales. Le conseil municipal décrète qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, les contribuables qui n'auront pas encore acquitté leurs versements dus au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ou avant, soient mis sur la liste des personnes endettées pour taxes municipales pour que la MRCAO entreprenne la procédure de « *Vente pour non-paiement de taxes* ».

**Résolution n° 261-14**

**Date pour la consultation publique concernant le projet de règlement n° 282**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal, Philippe Gagnon, pour déterminer la date pour la consultation publique pour le projet de règlement n° 282 concernant des modifications au règlement de zonage et d'urbanisme, selon sa convenance.

**Résolution n° 262-14**

**Autorisation pour l'installation de deux transfos à l'aréna selon la soumission de M. Roy Électrique**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'installation d'un transfo 150 Kv à 600 / 120 / 240 volts près de la Salle électrique 120 / 140 volts et raccordement de celui-ci au service existant pour un coût total de treize mille trois cent cinquante dollars (13 350 \$), taxes en sus, incluant le matériel et la main d'œuvre.

**Résolution n° 263-14**

**Date pour autoriser le porte-à-porte pour la fête d'Halloween**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal décrète le vendredi 31 octobre 2014 de 16 h à 19 h, la journée autorisée pour faire du porte-à-porte dans le cadre de la fête d'Halloween sur le territoire de la municipalité de Palmarolle.

**Résolution n° 264-14**

**Vente du chargeur sur roues (Loader) de  
marque TERREX , année 1974**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la vente du chargeur sur roues à l'encan silencieux et que le montant de départ sera de trois mille dollars (3 000 \$) et vendu au plus offrant sans accepter une offre en bas du montant de départ.

**Résolution n° 265-14**

**Vente des ponceaux non utilisés**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal cède les vieux ponceaux non utilisables par la municipalité, au Club Quad de Palmarolle, au coût de cent dollars (100 \$) pour le lot et facturer au Club Quad.

**Résolution n° 266-14**

**Journée de formation et Colloque 2014  
de la CSST à Val-d'Or**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal n'autorise pas la directrice générale p. i. à assister à la journée de formation le mardi 28 octobre 2014 à Val-d'Or, pour un montant de cent dix dollars (110 \$) taxes incluses.

**Résolution n° 267-14**

**Formation Web pour l'inspecteur  
concernant la protection des sources  
d'eau potables et le nouveau Règlement  
sur le prélèvement des eaux et leur  
protection (RPEP)**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal, Philippe Gagnon, à participer à une conférence Web offerte par la FQM, concernant la protection des sources d'eau potables et le nouveau *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*, au coût de quatre-vingt-cinq dollars (85 \$) taxes en sus, qui se donnera le 22 octobre 2014 de 11 h à 12 h 15 si sa disponibilité le permet cette même journée.

**Résolution n° 268-14**

**Formation pour certains employés  
municipaux pour un cours sur la sécurité  
et les méthodes de travail en espace clos**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la formation pour le responsable du garage municipal, M. Roger Marcotte, au coût de cent cinquante dollars (150 \$) taxes en sus, par personne, et les frais de déplacements seront remboursé sur présentation de pièces justificatives. Cette formation sera donnée les 29 et 30 octobre prochain, de 8 h à 16 h 30, à la Caserne des pompiers au 13, 3<sup>e</sup> Avenue Est à La Sarre.

**Résolution n° 269-14**

**Programme de formation à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier**

**Attendu que** l'Association des directeurs municipaux du Québec offre un programme de formation à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier respectant les standards de l'enseignement supérieur qui comprend notamment des cours de base à distance (en ligne) et des activités complémentaires;

**Attendu que** le programme de formation basé sur le développement de compétences à la fonction de travail est supervisé et reconnu par le Cégep de Sorel-Tracy et soutenu par la Mutuelle des municipalités du Québec;

**Attendu que** la Municipalité de Palmarolle souhaite que Annie Duquette, directrice générale p. i. et secrétaire-trésorière p.i., s'inscrive au programme de formation dans le respect des règles établies par l'association, à savoir l'engagement de l'apprenant à le suivre sur une période maximale de six ans, à raison d'au moins trois cours par année auxquels se grefferont obligatoirement des activités complémentaires;

**Attendu qu'** au terme du programme réussi, un titre lié à la fonction de travail lui sera décerné par l'association ainsi qu'une attestation de formation continue par le Cégep;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

**D'autoriser** Annie Duquette à s'inscrire au programme de formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

**D'assurer** un environnement de travail adéquat pour faciliter ses apprentissages en ligne;

**De défrayer** l'achat des cours en ligne et les frais d'inscription des activités complémentaires prévus au programme de formation aux fins de l'obtention du titre émis par l'association et de l'attestation de formation continue, à raison de 3 cours par année.

**Résolution n° 270-14**

**Révision des semaines de vacances allouées de 3 à 4 semaines pour un employé**

**Attendu que** l'employé Roger Marcotte est au service de la municipalité depuis dix (10) ans ;

**Attendu que** selon les normes du travail les employés de plus

de 5 ans bénéficient de trois (3) semaines de vacances au taux de 6 % ;

**Attendu que** Monsieur Marcotte bénéficie présentement de trois (3) semaines de vacances annuellement ;

**Considérant que** Monsieur Marcotte effectue, depuis ces 10 années de service, un travail multitâche exigeant et travaille toujours consciencieusement ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde à Monsieur Roger Marcotte quatre (4) semaines de vacances rémunérées annuellement calculées à partir de janvier 2015.

**Résolution n° 271-14**

**Embauche d'un employé à temps plein pour le garage**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Fillion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Yvan Harvey au poste de journalier au garage municipal, à temps plein à 40 heures par semaine, au taux horaire de dix-neuf dollars (19 \$).

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**Résolution n° 272-14**

**Présentation et adoption du projet de règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion benne**

**Attendu que** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2014 ;

**Attendu que** le projet de règlement d'emprunt est présenté séance tenante par la secrétaire-trésorière p. i., Annie Duquette;

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Fillion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Palmarolle adopte le projet de règlement n° 283 intitulé : *Règlement n° 283 décrétant une dépense d'approximativement 252 000 \$ et un emprunt d'approximativement 252 000 \$, pour l'achat d'un camion 10 roues, muni d'une benne basculante et d'équipements de déneigement.*

**Avis de motion est donné par la conseillère Louisa Gobeil à l'effet qu'une modification du règlement n° 216 « *Décrétant le paiement des taxes foncières municipales ainsi que des tarifications spéciales pour les services municipaux en trois versements* », soit modifié pour que soit instauré 4 ou 6 versements.**

**VARIA**

**Résolution n° 273-14**

**Billets pour le « Bières et Saucisses »  
pour les employés**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal décrète que la municipalité paiera l'admission au « Bière et Saucisses » au coût de trente dollars (30 \$) pour chacun de ses employés réguliers, à temps plein ou saisonniers, qui ont plus de 10 heures de travail par semaine. L'admission des conjoints et conjointes n'est pas incluse.

**Résolution n° 274-14**

**Autorisation pour l'installation de  
gouttières à l'aréna**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'achat seulement, des gouttières pour l'aréna au prix indiqué dans la soumission de *Honco Bâtiments d'Acier* de St-Nicolas. L'installation de celles-ci sera négociée avec d'autres entrepreneurs de la région et seront installée seulement en 2015.

**Résolution n° 275-14**

**Embauche d'un employé à temps plein  
pour le garage**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Léopold Morin au poste de journalier au garage municipal, au taux horaire de dix-neuf dollars (19 \$), à temps plein à 40 heures / semaine. Monsieur Morin sera réévalué en janvier 2015 et son salaire sera révisé lors de l'ajustement salarial annuel des Normes du Travail.

**Résolution n° 276-14**

**Formation obligatoire de la CSST pour  
les pompiers et les employés de la voirie  
sur les manœuvres sécuritaires sur les  
bornes fontaines**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense pour les frais de formation encourus pour la formation obligatoire de la CSST, pour des employés du garage municipal concernant les manœuvres sécuritaires sur les bornes fontaines. Cette formation sera donnée par le directeur du Service de Sécurité Incendie de Palmarolle, M. Réal Asselin.

**Résolution n° 277-14**

**Levée et ajournement de la séance**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que la séance soit ajournée au 22 octobre 2014, à 18 heures.

La séance est levée à 21 heures et 35 minutes.

Deuxième séance d'ajournement de la séance ordinaire du 6 octobre 2014, des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le 22 octobre 2014, à 18 h.

Présences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil

MM Marcel Caron  
Fernand Filion  
Allan Fortier  
Ghislain Godbout

Absences :

M. Gino Cameron

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Annie Duquette, directrice générale p.i., qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Les points de l'ordre du jour non discutés qui seront donc traités lors de la présente séance d'ajournement sont :**

- 10.5. Vente des anciennes girouettes appartenant à la municipalité;
- 10.6. Adjudication du contrat pour le camion benne;

**Résolution n° 278-14**

**Vente des anciennes girouettes appartenant à la municipalité**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la vente des anciennes girouettes aux citoyens au prix de vingt dollars (20 \$) l'unité, brisée ou non, dans l'état où elles sont vues.

**Résolution n° 279-14**

**Adjudication du contrat pour l'achat du camion benne**

- Attendu que** la municipalité est allée en appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues, benne 4 saisons et équipement de déneigement (appel d'offres #MP-003) ;
- Attendu que** l'ouverture des soumissions pour cet appel d'offres au eu lieu lundi le 20 octobre 2014 ;
- Attendu que** la municipalité a été informée d'irrégularités pouvant entacher le processus d'appel d'offres et qu'elle a par conséquent requis de ses procureurs une opinion juridique ;

**Attendu qu'** un délai inférieur à 15 jours fut donné entre la publication de l'appel d'offres et la date limite pour la réception des soumissions ;

**Vu** les dispositions des articles 935 et suivants du *Code municipal* ;

**Attendu que** cette irrégularité dans le processus peut notamment affecter la légalité du processus d'octroi du contrat et est susceptible d'entraîner des sanctions pour les élus et fonctionnaires municipaux si le contrat était octroyé malgré celle-ci;

**À ces causes**, il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

**Que** le préambule fait partie de la présente résolution;

**D'annuler** le processus d'appel d'offres MP-003 et de ne retenir aucune des soumissions reçues au terme de ce processus ;

**De retourner** en appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues, benne 4 saisons et équipement de déneigement;

**Que** des modifications soient apportées aux documents d'appel d'offres suite aux recommandations reçues.

#### **Résolution n° 280-14**

#### **Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 18 heures et 05 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Marcel Caron  
Maire

---

Annie Duquette  
Directrice générale p.i.,  
Secrétaire-trésorière p.i.